

JORF n°0288 du 10 décembre 2017

Texte n°64

Avis relatif au concours d'admission à l'Ecole polytechnique en 2018 (filiales MP et PC)

NOR: ARMA1734597V

L'arrêté du 17 novembre 2016 fixant les règles relatives au concours d'admission de l'Ecole polytechnique par les filiales mathématiques et physique (MP) et physique et chimie (PC) établit les conditions relatives au concours d'admission à l'Ecole polytechnique dans les filiales MP et PC. Les épreuves écrites se dérouleront dans le cadre de banques d'épreuves écrites mises en place entre l'Ecole polytechnique et les Ecoles normales supérieures par l'arrêté interministériel du 1er mars 2011. Le présent avis précise, en application de l'article 1er de l'arrêté du 17 novembre 2016 précité, ces dispositions en ce qui concerne le concours de l'année 2018.

I. - Inscription des candidats

Les candidats doivent suivre la procédure d'inscription décrite sur internet (<http://www.scei-concours.fr>) par le service concours écoles d'ingénieurs, BP 4410, 31405 Toulouse Cedex 4.

II. - Liste des centres d'épreuves écrites

Les candidats choisissent parmi les villes suivantes le centre d'épreuves écrites dans lequel ils souhaitent composer sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits : Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, La Flèche, Lille, , Lyon, Marrakech, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Pointe-à-Pitre, Poitiers, Rabat, Rennes, Rouen, Saint-Denis de La Réunion, Strasbourg, Toulouse, Tours, Tunis et Versailles.

III. - Calendrier des épreuves écrites

Les épreuves écrites des banques d'épreuves X-ENS 2018 se dérouleront du mercredi 18 au mardi 24 avril 2018 dans les conditions mentionnées dans les tableaux ci-dessous. Le début des épreuves est fixé à 8 heures le matin et à 14 heures l'après-midi (heure de Paris), et à 16 h 30 le lundi 23 avril 2018. L'accès aux salles d'examen est possible dix minutes avant le début des épreuves, sauf pour la première épreuve pour laquelle ce délai est porté à trente minutes.

1. Filière MP - Option informatique

	MATIN	APRÈS-MIDI
Mercredi 18 avril	Mathématiques A (4 h)	Français (4 h)
Jeudi 19 avril	Mathématiques B (4 h)	Informatique A (4 h)
Vendredi 20 avril	Physique (4 h)	Langue vivante (4 h)
Lundi 23 avril	08h00-14h00 - Mathématiques D (6 h)	-
Mardi 24 avril	Mathématiques C (4 h)	Info - mathématiques (4 h)

2. Filière MP - Option physique et sciences de l'ingénieur

	MATIN	APRÈS-MIDI
Mercredi 18 avril	Mathématiques A (4 h)	Français (4 h)
Jeudi 19 avril	Mathématiques B (4 h)	Physique et sciences de l'ingénieur (4 h)
Vendredi 20 avril	Physique (4 h)	Langue vivante (4 h)
Lundi 23 avril	08h00-14h00 - Mathématiques D (6 h)	16h30-18h30 - Informatique B (2 h)
Mardi 24 avril	Mathématiques C (4 h)	Info - mathématiques (4 h)

3. Filière PC

	MATIN	APRÈS-MIDI
Mercredi 18 avril	Mathématiques (4 h)	Français (4 h)
Jeudi 19 avril	Physique A (4 h)	Chimie A (4 h)
Vendredi 20 avril	Physique B (4 h)	Langue vivante (4 h)
Lundi 23 avril	08h00-14h00 - Physique C (6 h) 08h00-14h00 - Chimie B (6 h)	16h30-18h30 - Informatique B (2 h)
Mardi 24 avril	Physique - chimie (5 h)	

IV. - Calendrier des épreuves orales

Pour les examens oraux, les candidats de chacune des filières MP et PC seront répartis en quatre séries.

Les épreuves orales se dérouleront du lundi 18 juin au dimanche 15 juillet 2018.

La totalité des épreuves orales de la filière MP aura lieu à l'Ecole polytechnique.

Pour la filière PC, les épreuves auront lieu à l'Ecole polytechnique à l'exception :

- des épreuves de mathématiques, physique et chimie qui auront lieu à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris ;
- des épreuves de travaux pratiques qui auront lieu sur les sites des deux écoles.

Le calendrier prévisionnel des épreuves orales est le suivant :

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte avec ses images à partir de l'extrait du Journal officiel électronique authentifié accessible en bas de page

V. - Communication des résultats

Les candidats pourront prendre connaissance de leurs notes, sur internet, le mercredi 18 juillet 2018 à partir de 12 heures.

Les réclamations par les candidats concernant leurs notes seront recevables auprès du directeur des concours conformément à l'article 33 de l'arrêté du 17 novembre 2016 précité, pendant trois jours après leur publication, soit jusqu'au samedi 21 juillet 2018, à 12 heures.

Les listes d'admission seront publiées le mercredi 25 juillet 2018 à partir de 12 heures, après la réunion du jury d'admission.